

## Séance du 28 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 janvier à 19 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr TRAMONT Pierre.

Présents : Mmes BEUNEUX - CAVALLERO - QUESSETTE - MM. BARIAC - IGAU - MACIAS – MASSON - PRATDESSUS - TRAMONT.

Excusée : Mme BERDUCAT (qui a donné procuration à Mme CAVALLERO).

Absente : Mme MUN.

Secrétaire de séance : Mme QUESSETTE.

Ordre du jour :

- demande de subvention : FAR 2019,
- schéma eau potable,
- demande de subvention voyage scolaire,
- questions diverses.

\* \* \* \*

### **Demande de subvention : FAR 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise ORTEU concernant la réfection de la rue du Malin.

Le devis s'élève à 44 120.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve ces travaux et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du FAR 2019.

### **Schéma eau potable**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet. La commune de Villelongue n'a pas d'inventaire du patrimoine de son réseau d'eau potable. Il est proposé de lancer une étude diagnostique du réseau d'eau potable afin de disposer de données permettant la gestion optimale du réseau d'eau potable et donc d'améliorer le rendement du réseau.

Après délibération, le conseil municipal prend acte de la nécessité de réaliser le schéma d'eau potable et donne son accord pour le projet.

L'assemblée charge Monsieur le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

### **Demande de subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur Laurent DUTEIL, professeur d'histoire géographie au lycée René Billères à Argelès-Gazost.

Des élèves de première partent en séjour culturel sur l'île espagnole de Tenerife.

Afin de diminuer le coût du voyage, Monsieur DUTEIL demande une subvention pour l'élève Marine BERDUCAT, domiciliée à Villelongue.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention de 50.00 € à la famille de Marine BERDUCAT.

### Questions diverses

- **Courrier AFECB**

Monsieur le Maire présente le courrier de l'AFECB concernant notre offre d'achat de terrain à Ortiac de la parcelle B 72.

L'association refuse notre offre.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de contacter le président de l'association afin de renouveler la proposition.

- **Rapport RTM**

Suite à la crue du cours d'eau l'« Isaby » le 13 juin 2018, Monsieur le Maire a sollicité une demande de reconnaissance catastrophe naturelle auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que nous avons reçus en fin d'année 2018, l'arrêté portant connaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le 28 septembre 2018, le service RTM a effectué une visite sur site avec Monsieur le Maire afin de noter les dégâts de cette crue autour des cours d'eau.

Monsieur le Maire présente donc le rapport du RTM reçu le 24 janvier 2019.

- **Enfouissement des lignes**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier du SDE reçu la semaine dernière, nous annonçant que la commune a été retenue pour l'opération « renforcement du réseau électrique route d'Ortiac ».

- **Mur soutènement chemin des Arribères**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mur de soutènement se trouvant chemin des Arribères est en très mauvais état. Le mur est en train de s'effondrer petit à petit et génère des problèmes de sécurité au niveau du voisinage.

Monsieur le Maire souhaite faire réaliser des devis.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire de faire réaliser des devis pour la réfection du mur et le charge de demander des subventions au titre de la DETR 2019.